

20191017-10



Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées

Séance du 17 octobre 2019

Objet : Mécénat de la Fondation Notre Dame pour le Petit Palais

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

<u>Délibère</u>:

Article 1 : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la convention de mécénat, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant la Fondation Notre-Dame à l'établissement public Paris Musées.

Article 2 : Une recette de 15 000 euros est inscrite au budget de fonctionnement de l'établissement public au titre de l'exercice concerné.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY